

VILLEJUST



La Lettre du Maire



Mai 2020

COVID-19 #4

Igor TRICKOVSKI

Villejust, le 11 Mai 2020

information

**CORONAVIRUS
2019 n-Cov**

LE POINT SUR LA SITUATION

Chères Villejustiennes et chers Villejustiens,

Nous sommes le 11 Mai 2020.

Cette date nous l'avons beaucoup entendue et attendue. Attendue comme une date de libération annoncée, comme un objectif à atteindre. Mais en réalité, cette date, c'est surtout une étape particulière dans cette période de crise sanitaire du COVID-19 que nous traversons depuis près de deux mois.

Si ce 11 Mai est signe de liberté de mouvement retrouvée, pour autant il ne peut, et ne doit surtout pas être synonyme de « retour à la normale ». En effet, le virus est toujours bien présent en France, et tout particulièrement dans notre Région, et il continue à circuler et à être dangereux. Dangereux car il n'existe toujours pas de traitement avéré pour le soigner et que ces formes graves entraînent une hospitalisation en réanimation très longue et dont l'issue reste incertaine.

C'est pourquoi je me permets d'en appeler à votre prudence. A compter de ce jour, nous avons tous retrouvé une liberté de mouvement, et d'activité pour bon nombre d'entre nous, mais les regroupements et les lieux et occasions de convivialité demeurent des risques qui ne peuvent être consentis collégialement. C'est notre responsabilité collective que de continuer à être prudent et à respecter ces règles, contraignantes et parfois même douloureuses, qui nous empêchent de vivre pleinement nos relations familiales, amicales ou sociales. Mais c'est là le gage de la préservation de nos plus fragiles.

C'est pourquoi, il me semble le plus juste de considérer ce 11 Mai et cette période qui s'ouvre à nous jusqu'au début du mois de juin, comme une phase de transition, nous permettant de reprendre, un peu, de nos habitudes de vie tout en restant prudents, puisque si la situation venait à évoluer négativement, un retour vers un confinement de nouveau plus strict pourrait être envisagé, d'autant que notre département est pour sa part toujours classé en « Rouge » dans cette carte de France du déconfinement.

Pour faire le point des conditions de cette reprise partielle et des incidences du plan de déconfinement présenté par le Gouvernement ce 7 mai, voici quelques éléments, les plus essentiels à connaître et quelques-unes de leurs incidences locales.

* Il n'est plus nécessaire de se munir d'une attestation de déplacement pour vos déplacements quotidiens dans un rayon de 100km.

* Les seules attestations qui sont encore nécessaires concernent :

- Les déplacements de plus de 100km, qui doivent répondre à des motifs familiaux ou professionnels impérieux, des contrôles étant maintenus ;
- L'utilisation des transports en commun aux heures de pointe en région parisienne, qui nécessite d'être muni d'une attestation de votre employeur, afin de limiter le nombre de personnes pour permettre le respect des règles de distanciation physique.

* Les Parcs et Jardins demeurent fermés. Les contrevenants se soumettent à des sanctions et amendes, surtout lorsqu'ils détruisent les aménagements et les panneaux d'interdiction. En revanche les forêts sont de nouveau accessibles et les cimetières de nouveau ouverts à la fréquentation aux horaires habituels.

* Les pratiques sportives de groupe demeurent interdites, en revanche votre footing ou votre tour à vélo peuvent désormais dépasser le cadre du kilomètre autorisé ces dernières semaines.

* La Mairie, qui fonctionnait en mode dégradé sans recevoir de public, sera de nouveau ouverte, mais sur rendez-vous afin de garantir les conditions sanitaires d'accueil pour les usagers comme pour les agents du service public.

Par exemple, pour ce qui est des sacs végétaux, après cette dernière tournée de distribution du 12 Mai, vous pourrez de nouveau venir en récupérer en Mairie après avoir appelé pour convenir d'un rendez-vous.

- * Confirmation de la réouverture des écoles, à compter du 12 Mai (pour plus de détails sur ce sujet, voir ci-après).
- * En revanche, du fait de ce classement de notre département en rouge, ni les collèges, ni les lycées, ne rouvriront avant le 2 juin.
- * Reprise des activités professionnelles et commerces sauf les lieux de convivialité (bars, cafés, restaurants...).
- * Obligation du port du masque dans les transports en commun.

Vous pouvez consulter à la fin de cette Lettre du Maire un tableau récapitulatif des activités autorisées ou encore interdites en fonction des classements des départements, en sachant qu'en fonction de l'évolution de la situation les mesures sont susceptibles d'évoluer.

Concernant les écoles, comme évoqué la semaine passée, nous avons mis en place les mesures préconisées dans le protocole sanitaire afin de pouvoir accueillir les enfants dans les conditions de sécurité attendues par l'Education nationale. Nous avons fait procéder à une désinfection des locaux par « nébulisation » ce week-end avant la reprise d'activité dans les écoles et la garderie. Des aménagements des salles et des espaces ont été effectués, ainsi que des marquages pour les jaillonnements et faciliter les repères pour respecter les distanciations physiques et je tiens notamment à remercier M. et Mme Gouron, de Villejust, de l'entreprise Sign Studio qui ont fourni, et posé, ces marquages.

Les retours du questionnaire adressé aux parents nous ont permis, avec les directrices des écoles, de déterminer l'organisation dans chacun des établissements. Pour l'école élémentaire, le nombre d'enfants et d'enseignants pouvant être présents permet d'accueillir l'ensemble des enfants dont les parents ont exprimé le souhait que leur enfant soit scolarisé à compter de la semaine prochaine. En revanche, pour l'école maternelle, une seule enseignante sera présente, ce qui ne permettra d'accueillir que 10 élèves. Ces éléments d'accueil sont mis en place pour au moins jusqu'au 1^{er} juin 2020.

La restauration scolaire est assurée en service à table, sous forme de plateaux-repas froids. La garderie est également maintenue mais avec des horaires réduits (ouverture à 7h45 le matin, fermeture à 17h30 le soir). En revanche, il n'y aura pas d'Accueil de loisirs le mercredi, ni de transport scolaire durant cette période.

Tous ces éléments ont été communiqués aux familles dès la semaine dernière afin qu'elles puissent s'organiser.

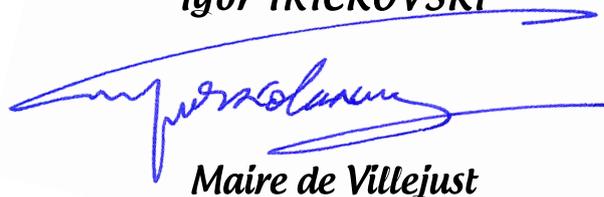
Pour ce qui est des masques qui vont être fournis par la Commune comme j'ai déjà pu l'évoquer. Nous sommes dans l'attente des livraisons des différentes commandes effectuées depuis plusieurs semaines. Pour lors, nous avons réceptionné des masques jetables, utiles notamment pour nos agents municipaux en tant qu'employeur, et permettant de dépanner les enseignants ou d'autres personnes si nécessaire. Pour les premiers masques lavables, n'ayant pas reçu une quantité suffisante pour permettre une distribution à l'ensemble de la population, nous avons procédé à une distribution ce week-end auprès des habitants prioritaires, à savoir les plus de 65 ans, plus fragiles face à la maladie. A réception du reste des commandes complémentaires, ce sont 2, voire 3 masques lavables et réutilisables au moins par habitant qui pourront être distribués (dont des masques pour enfants de 3 à 10 ans). C'est pourquoi, afin de pouvoir organiser au mieux cette distribution, nous vous demandons de remplir le formulaire ci-joint qui nous permettra de pouvoir vous délivrer la bonne quantité de masques en fonction de la composition de votre foyer.

Enfin, un mot pour évoquer la commémoration du 8 mai. Habituellement à Villejust nos commémorations conservent ce caractère patriotique mais toujours avec une dimension de rassemblement convivial. Cette année, dans ce contexte si particulier, nous avons tout de même pu tenir cette cérémonie, mais sans public et en nombre très limité. Nous avons, avec Sauveur Concordia pour représenter les élus et les Anciens combattants et Christian Tanaïs en tant que porte-drapeau, procédé aux dépôts de gerbes, lecture du message du Président de la République et un discours pour rendre hommage à nos aînés qui se sont battus pour notre liberté et qui doivent demeurer pour nous des modèles, surtout en des périodes difficiles comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Cette petite cérémonie a été filmée et vous pouvez retrouver la vidéo sur le site de la Ville et nos réseaux sociaux.

Nous continuerons à vous tenir informés des évolutions de la situation et sans peur de me répéter, je vous incite toutes et tous à demeurer très prudents sur vos comportements, à maintenir les règles de distanciation physique et les gestes barrières afin de vous protéger, ceux qui vous sont proches et nous tous collectivement. Vous pouvez compter sur notre engagement constant à vos côtés.

Bien fidèlement,

Igor TRICKOVSKI



Maire de Villejust



Le 6 mai 2020

COVID-19 : Message aux essonniennes et aux essonniens

« Réussissons ensemble le déconfinement ! »

Le 11 mai prochain, notre département connaîtra une étape importante qui nous concerne tous : celle du début du déconfinement.

Étape importante mais étape seulement, car la situation sanitaire de l'Essonne comme celle de notre région et du pays tout entier reste préoccupante. Si certains indicateurs sont aujourd'hui plus favorables, ces résultats sont encore trop récents pour que la menace d'une reprise de la pandémie soit écartée.

Alors que toute la population continue de saluer le dévouement des soignants et des services de secours, alors que de nombreuses familles pleurent leurs disparus et souffrent pour des proches encore affectés par la maladie, il serait dangereux et même irresponsable que le 11 mai conduise à un relâchement et voie l'oubli des gestes barrières.

Ce serait une prise de risque très grave pour l'avenir de tous et en particulier des personnes les plus fragiles !

Il est donc indispensable de réussir un déconfinement progressif, efficace et responsable.

Pour cela, **le préfet de l'Essonne, le président du Conseil Départemental, le président de l'Union des maires et le directeur du SAMU 91 vous appellent à conserver, à compter du 11 mai, dans tous vos comportements individuels ou collectifs, le même sens des responsabilités dont la plupart d'entre vous ont déjà fait preuve.** C'est d'autant plus important qu'en Essonne comme dans le reste de l'Île-de-France, le déconfinement sera plus long et progressif compte tenu de notre situation en zone rouge, et de la nécessité d'organiser en sécurité l'accueil dans les écoles et dans les transports ainsi que la reprise des activités professionnelles.

Sur toutes ces questions, les pouvoirs publics préparent chaque jour les mesures de déconfinement. Mais nous le savons : jamais encore nous n'avons été confrontés à une telle situation. Il est donc normal que les réponses demandent des temps d'adaptation, dans la confiance et la vigilance partagées. Cette mobilisation, permanente et totale, va se poursuivre.

Chacun à son niveau peut et doit y contribuer : plus que jamais, nous devons pouvoir compter les uns sur les autres, car c'est nous qui avons la solution !

**À partir du #11mai,
réussissons ensemble le déconfinement !**

PLAN DE DÉCONFINEMENT

Organisation de la vie quotidienne

	Avant le 11 mai		Du 11 mai au 1er juin	
	Départements à circulation épidémique :			
	FAIBLE	ÉLEVÉE	FAIBLE	ÉLEVÉE
VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS				
Cinéma et théâtres	✗	✗	✗	✗
Médiathèques, bibliothèques et petits musées	✗	✓	✓	✓
Grands musées	✗	✗	✗	✗
Forêts	✗	✓	✓	✓
Parcs et jardins	✗	✓	✗	✗
Plages et lacs	✗	✗	✗	✗
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes	✗	✗	✗	✗
Colonies de vacances, camps, etc.	✗	✗	✗	✗
Mariages et cérémonies	☑ Reportés (sauf urgence)	☑ Reportés (sauf urgence)	☑ Reportés (sauf urgence)	☑ Reportés (sauf urgence)
Lieux de cultes	☑ Sans cérémonie	☑ Sans cérémonie	☑ Sans cérémonie	☑ Sans cérémonie
Cérémonies funéraires	☑ Moins de 20 personnes	☑ Moins de 20 personnes	☑ Moins de 20 personnes	☑ Moins de 20 personnes
Cimetière	✗	✓	✓	✓
Rassemblements de plus de 10 personnes	✗	✗	✗	✗
Événements de plus de 5000 personnes	✗	✗	✗	✗ Interdit jusqu'au 31 août

	Avant le 11 mai		Du 11 mai au 1er juin	
	Départements à circulation épidémique :			
	FAIBLE	ÉLEVÉE	FAIBLE	ÉLEVÉE
ÉCOLES ET CRÈCHES				
Crèches	✗ Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)	☑ Réouverture dans la limite de groupe de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)	☑	☑
Maternelles	✗	☑ Ouverture sur la base du volontariat des élèves Limite de 15 élèves par classe (Masques mis à disposition dans les écoles)	☑	☑
Élémentaires	✗	☑ Ouverture sur la base du volontariat des élèves Limite de 15 élèves par classe (Masques mis à disposition dans les écoles)	☑	☑
Collèges	✗	☑ En commençant par 6 ^{ème} et 5 ^{ème} (15 élèves par classe max.) Volontariat (Masques obligatoires)	☑	✗
Lycées	✗	✗	✗	✗

	Avant le 11 mai		Du 11 mai au 1er juin	
	Départements à circulation épidémique :			
	FAIBLE	ÉLEVÉE	FAIBLE	ÉLEVÉE
DÉPLACEMENTS				
Dans l'espace public	✗ Sauf dérogation	✓	✓	✓
En transports en commun	✗ Sauf dérogation	✓ Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation	✓	✓
Longue distance (> 100 km)	✗ Sauf dérogation	☑ Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels (Attestation)	☑	☑

	Avant le 11 mai		Du 11 mai au 1er juin	
	Départements à circulation épidémique :			
	FAIBLE	ÉLEVÉE	FAIBLE	ÉLEVÉE
COMMERCES				
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m ²	✗ Uniquement de première nécessité	✓ Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Masque recommandé pour les personnels et les clients)	✓	✓
Marchés en plein air	✗ Possibilité d'ouverture à la main du Préfet	✓ Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet	✓	✓
Centres commerciaux > 40000m ²	✗	☑ Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de chalandise importante	☑	☑
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	✗	✓ Sous réserve du respect des guides sanitaires	✓	✓
Bars, cafés, restaurants	✗	✗	✗	✗

	Avant le 11 mai		Du 11 mai au 1er juin	
	Départements à circulation épidémique :			
	FAIBLE	ÉLEVÉE	FAIBLE	ÉLEVÉE
TRANSPORTS				
Transports en commun urbain	☑ Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	✓ Offre maximale : En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales (Port du masque obligatoire)	✓	✓
Transports inter-régionaux	☑ Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	☑ Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)	☑	☑
Avions	☑ Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	☑ Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)	☑	☑
Taxis / VTC	☑ Uniquement pour les déplacements autorisés	☑ Limitation du nombre de passagers (Port du masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager)	☑	☑

	Avant le 11 mai		Du 11 mai au 1er juin	
	Départements à circulation épidémique :			
	FAIBLE	ÉLEVÉE	FAIBLE	ÉLEVÉE
SPORTS				
Sport individuel à l'extérieur	✗ Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	☑ Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale	☑	☑
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)	✗	✗	✗	✗
Sports collectifs et de contact	✗	✗	✗	✗ Liste établie par le ministère
Sports collectifs professionnels	✗	✗	✗	✗ Fin de la saison 2019/2020